

# ENQUETE PARCELLAIRE

Du 20 Juin au 22 Juillet 2016

## EPORA

Commune de Saint-Laurent-de-Mure

# ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CENTRE BOURG LAURENTINOIS

## CONCLUSIONS

( Une Page )

Gaston Martin Commissaire Enquêteur



Lyon le 3 Août 2016

Après :

- avoir étudié attentivement le dossier d'enquête initial reçu le 31/05//2016,
- avoir visité les lieux et pris contact avec les services de l'EPORA et de la mairie de Saint-Laurent-de-Mure,
- avoir recueilli quelques compléments d'information,
- avoir participé à l'organisation de l'enquête publique,
- avoir rencontré, le 06/06/2016 Monsieur A. Broquet chargé d'action foncière auprès de l'EPORA, et, en cours d'enquête Madame C. Guicherd, Maire de Saint-Laurent-de-Mure,
- avoir vérifié l'affichage public et revisité les lieux,
- m'être procuré les journaux d'annonces légales à fin de vérification des parutions (cf pièces jointes),
- avoir assuré quatre permanences à la Mairie de Saint-Laurent-de-Mure,

J'ai constaté :

+++ que l'enquête publique, diligentée du 20 juin au 22 Juillet 2016 inclus, s'est déroulée dans les conditions prévues par la réglementation,

+++ qu'aucun incident susceptible de remettre en cause sa légalité n'est venu perturber le bon déroulement de celle-ci.

+++ qu'il n'est apparu nécessaire, ni de prévoir une réunion publique, ni, a fortiori, de prolonger l'enquête,

Considérant les points suivants :

## aucune observation n'a été recueillie après du public et, notamment, les deux propriétaires qui n'ont pas, à ce jour, accepté la négociation amiable qui leur a été proposée, n'ont pas participé à l'enquête,

## j'ai donné un avis favorable à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

## Madame le Maire de Saint-Laurent-de-Mure est favorable à la réalisation de ce projet,

## les emprises indiquées dans le projet sont, au vu du plan fourni, conformes à l'objet des travaux et strictement affectées au projet de la ZAC du centre-bourg laurentinois,

## l'impact sur le foncier privé environnant est inexistant,

***j'émet donc un AVIS FAVORABLE au projet  
d'emprise à acquérir présenté dans le cadre de l'enquête  
parcellaire pour la zone d'aménagement concerté du  
centre-bourg laurentinois.***

Gaston Martin Commissaire Enquêteur



Lyon, le 3 Août 2016